

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE**

**Séance du 17 juin 2022**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 45

**Délibération n° 2022-150**

**Objet de la délibération : Délibération relative à l'affectation des résultats - compte administratif 2021 du Budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept juin, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 10 juin 2022.

**Présents :** BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GROS Michel, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, FREYNET Jacques, GIUSTI Annie, LAYOLO Cécile, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe

**Absents excusés :**

- **dont représentés :** GIULIANO Jérémy donne procuration à VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à BREMOND Didier, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud donne procuration à BOURLIN Sébastien, DECANIS Alain donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, SIMONETTI Pascal donne procuration à PORZIO Claude, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, GUIOL André donne procuration à AUDIBERT Eric, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à DELZERS Catherine, PIANELLI Serge donne procuration à VALLOT Philippe

**Absents :** CONSTANS Jean-Michel, BETRANCOURT Claude, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANGE-RINAUDO Corinne, LE METER Sophie, SALOMON Nathalie

**Secrétaires de Séance :** Madame Nicole RULLAN et Monsieur Patrice TONARELLI

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1612-12 et L1612-13 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5 ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération n°2022-148 du Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte du 17 juin 2022 portant adoption du compte de gestion 2021 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n°2022-149 du Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte du 17 juin 2022 portant adoption du compte administratif 2021 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

Après avoir procédé au règlement du budget principal 2021 et avoir fixé les résultats des différentes sections budgétaires de ce budget conformément au tableau ci-après :

CONSIDERANT les restes à réaliser :

- En dépenses : 1 822 459,36 €
- En recettes : 1 731 626,85 €

Affectation et reports 2022							
	Résultat de clôture (2021)	RAR Dépenses	RAR Recettes	Solde des RAR	Résultat cumulé	Affectation 1068	Reports
INVESTISSEMENT	-5 226 085,54	1 822 459,36	1 731 626,85	-90 832,51	-5 316 918,05		-5 226 085,54
FONCTIONNEMENT	13 698 169,59				13 698 169,59	-5 316 918,05	8 381 251,54
TOTAL	8 472 084,05	1 822 459,36	1 731 626,85	-90 832,51		-5 316 918,05	

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 09 juin 2022 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 03 juin 2022 ;

**Il est demandé au Conseil communautaire :**

- **De constater la reprise du résultat de la section d'investissement à – 5 226 085,54 € à l'article 001 en dépenses d'investissement du budget 2022.**
- **De fixer à la somme de 5 316 918,05 € le montant à imputer à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en recettes d'investissement du budget annexe 2022.**
- **De constater la reprise du résultat de la section de fonctionnement à 8 381 251,54 € à l'article 002 en recette de fonctionnement du budget 2022.**
- **Et de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2021 du budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte définitivement closes et les crédits annulés.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.**

Fait et délibéré à Brignoles, le 17 juin 2022

*Acte rendu exécutoire après  
télétransmission  
le  
et affichage le*



Président,

Didier BREMOND